

C-1  
2

# RECHERCHES HISTORIQUES

---

VOL. XXII DECEMBRE-JANVIER 1916 No. 1

BULLETIN D'ARCHEOLOGIE, D'HISTOIRE, DE  
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE  
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.

PUBLIÉ PAR

**PIERRE-GEORGES-ROY**

---

VOLUME VINGT-DEUXIEME

---

LÉVIS

---

1916

RECHERCHES HISTORIQUES

REVUE DE L'ARCHÉOLOGIE, DE L'HISTOIRE DE  
GÉOGRAPHIE DE BIBLIOTHÈQUE DE  
PNEUMATIQUE ETC. ETC.

AAAP

FC

4

B8

1916

PIERRE-GEORGES-ROZ

VOLUME VINGT-DEUXIÈME

1916

1916

# BULLETIN

DBS

## RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXII

BEAUCEVILLE—JANVIER 1916

No. 1

### Le tableau de “l’Immaculée Conception” à la Basilique de Québec

Le *Bulletin* de septembre (1915) demande : 1<sup>o</sup> quelques renseignements biographiques sur Francis LeMaistre, donateur de ce tableau, et 2<sup>o</sup> : la raison de ce don.—Nous comprenons par “la raison de ce don”, une *opinion motivée sur la légende qui s’attache à cette peinture.*

La *Revue littéraire d’Ottawa* (novembre 1903, p. 345) fait de Francis Le Maistre “un Suisse huguenot, aide-de-camp de Burton, et plus tard Lieutenant-Gouverneur de Gaspé.” On croit plutôt qu’il était natif de Jersey, mais en tout cas, il n’était sûrement point catholique. On le trouve au Canada peu d’années après la cession du pays, et d’aucuns ont cru possible qu’il y fût venu avec l’armée de Wolf, comme officier. L’officier, alors, était bien jeune, mais il est toujours vrai que,.....  
..... dans les âmes bien nées .....  
..... La valeur n’attend pas le nombre des années !

En 1770, le colonel H.-T. Cramahé succédait à Guy Carleton comme administrateur de la Province, et en juillet de l’année suivante, 1771, devenait lieutenant-gouverneur, position qu’il conserva jusqu’au retour de Carleton en 1774. Cramahé prit LeMaistre pour secrétaire, probablement parce que celui-ci savait le français et possédait par ailleurs de l’instruction.

Pendant l’invasion américaine de 1775, LeMaistre agit en qualité de major de brigade de la milice canadienne, comme le prouve l’ordre du jour qu’il signait le 13 septembre 1775 :

“Le Général offre ses remerciements aux chefs et guerriers indiens qui se sont conduits si bravement dans l’action du 6 courant près de

Saint-Jean, et il désire que ses remerciements leur soient transmis, de même qu'à leurs nations, par le colonel Johnson, leur surintendant.

Frans. Le Maistre, major de brigade." (1)

Le Maistre devint ensuite secrétaire militaire et aide-de-camp de Haldimand, charge qu'il occupa jusqu'au départ de ce dernier pour l'Angleterre en 1784, et où le réinstalla Carleton, revenu au pays en 1786, sous le double titre de Lord Dorchester et de Gouverneur du Canada. Il possédait sans doute de grandes qualités puisqu'il garda sa place jusqu'en 1794, et ne la laissa, cette année même, que pour monter plus haut, c'est-à-dire au poste fort honorable de Lieutenant-Gouverneur de Gaspé, faveur que lui avait obtenue Lord Dorchester. Il succédait à Nicolas Cox, décédé le 8 janvier de cette même année.

Le Maistre était marié, il s'était peut-être marié deux fois (??) et nous connaissons quelques-uns de ses enfants, sicut tous : Francis-William, Margaret, Eliza, Charles, celui-ci décède tout jeune.

A ses fonctions de lieutenant-gouverneur s'ajoutaient celles de colonel, d'autres disent d'adjutant-général, de la milice du Canada, et de surintendant des pêcheries de la Côte du Labrador.

Peut-être n'habitait-il la Gaspésie que l'été et venait-il passer l'hiver à Québec dans sa maison de la rue Sainte-Famille, en ce temps No 12, dans le voisinage de Jean-Baptiste Corbin, maître d'école, de Frederick Glackmeyer, musicien, de Gabriel-Elzéar-Taschereau, grand-voyer, de Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry, chevalier de Saint-Louis, conseiller, etc. En tout cas, c'est là qu'il mourut le 13 février 1805, et ses funérailles furent splendides, au dire du journal le *Mercury* (16 février suivant) : Défilé du 41<sup>e</sup> régiment flanqué de deux compagnies, l'une de la milice britannique, l'autre de la milice canadienne ; compagnie d'artillerie traînant deux pièces de campagne ; fanfare du 49<sup>e</sup> Régiment ; la législature, tous les citoyens éminents, etc, etc." Nous aurions aimé quelques détails sur l'homme même.

Venons maintenant au tableau de "l'Immaculée Conception". Assurément ceux qui ont le goût du romanesque et en voudraient jusque dans les choses d'église, ne manqueront pas de priser la légende qu'il a fait naître.

La voici, en abrégé, telle qu'on la trouve en divers ouvrages, re-

---

(1) E. B. O'Callaghan, DOCUMENTS RELATING TO THE COLONIAL HISTORY OF THE STATE OF NEW-YORK, tome IX, p. 661.

vues, journaux. (1) Au moment où il nous était loisible d'y prendre des notes, nous n'avons pu nous procurer que la version anglaise, publiée dans le *Canadiana* (1889), et c'est peut-être tant mieux maintenant, l'anglais pouvant, un peu comme le latin,

..... dans les mots braver l'honnêteté

*Young LeMaistre*—(était-il bien jeune ?)—avait fait la connaissance d'une *Miss Stuart*, pensionnaire chez les dames Ursulines, et récemment convertie au catholicisme. *These two young hearts believed that they were made to love each other.* (Vous entendez bien ?) Le Maistre était protestant, et la légende veut que, pour cette raison, l'accès aux Ursulines lui ait été difficile. Il y avait peut-être quelque autre raison plus raisonnable. Vous pensez bien, sans qu'on ait besoin de vous le dire, que le *jeune* damoiseau est contrarié, quasi inconsolable, mais on n'est pas pour rien secrétaire de grand homme et conséquemment diplomate. A certains jours, Monseigneur Hubert et le Gouverneur Carleton font la promenade ensemble après leurs entrevues à l'évêché ou au château Saint-Louis. Ils se font d'ordinaire accompagner de leurs secrétaires respectifs, c'est-à-dire de lui, LeMaistre, et du jeune prêtre Octave Plessis, le futur évêque Plessis. L'un conte sa douleur, ses ambitions, ses espérances ; et l'autre, bon, sympathique, comprenant tout, écoute. L'abbé Plessis a préparé la jeune Stuart à son abjuration, et il promet son *assistance* à LeMaistre si seulement celui-ci veut bien à son tour se faire catholique. Il sera lui-même son professeur, son guide spirituel, comme il l'a été pour la jeune fille, et sous-entendu—sans doute—il fera les commissions de l'un à l'autre, de l'autre à l'un N'est-ce pas bien touchant ?

*Young LeMaistre* a consenti à tout : "Paris vaut bien une messe", et il suit des cours de catéchisme, jusque, peut-être, pendant la promenade. Mais voilà que, soudain, grâce à Lord Dorchester, il est nommé Lieutenant-Gouverneur de Gaspé. Il n'a pas eu le temps de s'instruire suffisamment, mais *in some way which I cannot now explain* (le

---

<(1) *L'Union Libérale*, Québec, 1889, article de M. Philéas Gagnon ; >

<*Canadiana*, revue publiée à Montréal, tome I, 1889-90, pages 137-142, *The story of a Picture*, traduction de l'article de M. Gagnon ; >

<N.-E. Dionne, *Les Lieutenants-Gouverneurs de Gaspé*, dans la *Revue Canadienne*, 1889, p. 100 sq. ; >

<Faucher de Saint-Maurice, *Loin du Pays*, tome II, p. 129. >

pourra-t-on jamais ?), le mariage a lieu. C'est en l'année 1794, et le jeune couple part aussitôt pour l'Angleterre.

Le père de LeMaistre *was an old sea-dog*, comme qui dirait un corsaire, un Boche de 1915, avec la torpille en moins. De son temps, les cas de piraterie étaient fréquents sur la haute mer, et en conséquence, le grenier du vieux LeMaistre est garni d'objets d'art de toute sorte. Il y conduit sa belle-fille, qui l'a charmé sans doute non moins que le jeune Francis (O Francis ! doux Francis ! bienheureux Francis !) Elle a du goût, un goût très délicat qui s'est développé chez les Dames Ursulines ; elle est pieuse aussi, et elle choisit pour son cadeau de nocces, la douce figure qu'elle a vue partout dans son couvent, cette image de l'Immaculée, où le pinceau d'un maître a essayé de

Fondre dans un rayon de couleur éphémère

Son sourire de Vierge et sa beauté de Mère.

Madame LeMaistre revient à Gaspé, en passant par Québec, et dès son arrivée en ville, elle vient offrir le tableau à l'abbé Plessis, son ancien directeur qu'elle n'a pas si vite oublié. L'abbé est devenu curé de la Cathédrale, et ravi du cadeau, il fait placer au maître-autel cette image de Notre-Dame, patronne de son église.

Le Maistre—toujours d'après le *Canadiana*, serait mort pauvre, et si c'est vrai, c'est un insigne honneur pour lui comme ce serait pour tout homme public, et cela seul nous rendrait chère sa mémoire. Sa veuve, dit-on, se serait vue dans la nécessité de chercher du service, et elle en aurait trouvé, d'abord chez le curé de Saint-François de Montmagny, ensuite chez le curé de Varennes. Là elle serait morte, estimée de tous pour ses vertus, ses belles manières, ses connaissances très étendues (*extremely well informed*).

Telle est donc, sauf notre manière à nous de la raconter, la légende de l'"Immaculée Conception" de la Basilique, ou ce qu'on a récemment appelé : *Le roman d'un tableau*.

D'ou vient-elle, et que vaut-elle historiquement parlant ?

D'abord avertissons—car il le faut peut-être—que le présent article n'a pas la prétention de se prononcer pour ou contre, et encore moins, comme on dit, de "trancher la question". Il est d'expérience qu'un sujet, dès qu'il est touché par quelqu'un, devient intéressant pour tous ceux qui ont des notes sur la matière, et c'est pour inviter les amateurs d'histoire à fouiller quelques registres, à visiter leurs tiroirs ou porte-feuilles, que nous entreprenons ici la discussion de cette

légende. On peut en effet la discuter, car tant s'en faut, du moins pour le moment, qu'elle soit claire de tout point. Et d'abord, d'où vient-elle ? qui l'a, le premier, racontée ? Nous citons : "Elle nous a été transmise *verbalement* par un vieux prêtre du diocèse de Trois-Rivières", et c'est dire : "par le Révérend Monsieur Bois, ancien curé de Maskinongé." Il y aura toujours assez de gens pour déprécier les valeurs humaines, surtout les valeurs cléricales, et quant à nous, c'est plutôt avec un vrai sentiment de révérence que nous saluons celle-ci. M. Bois a beaucoup aimé notre Histoire, ce que nous appelons si bien "notre Epopée nationale", et nul n'ignore ce qu'il a fait pour l'enrichir. Sans parler de ses propres ouvrages, n'est-ce pas à lui plus qu'à personne autre, à ses instantes démarches auprès des autorités dispensatrices des deniers publics, que nous devons ces importantes publications : *Edits et Ordonnances, Relations des Jésuites, Oeuvres de Champlain, Jugements du Conseil Souverain*, etc, etc ?. Né en 1813 (à Québec), et ordonné prêtre en 1837, M. Bois a parfaitement pu connaître Madame LeMaistre—car elle a sûrement existé, nous le verrons, et c'est d'elle-même, très probablement, qu'il tenait la légende en question, j'entends la *substance* de cette légende. Au lieu d'une narration purement *verbale*, pourquoi ne nous a-t-il pas gratifié d'une narration écrite, n'eût-ce été qu'en dix ou quinze lignes ? Il ne lui en fallait pas davantage pour nous assurer qu'il n'inventait rien, qu'il citait plutôt Madame LeMaistre elle-même. Pourquoi au moins les gens heureux qui ont entendu de lui cette histoire, ont-ils oublié de lui en demander la provenance, la moindre preuve ? Car enfin, nous sommes de notre temps, et aujourd'hui on est plus exigeant en histoire qu'on n'était autrefois, je veux dire : il y a quinze ou vingt ans. J'ai toujours devant les yeux et je dirais "dans l'oreille", ce gros chanteur d'un théâtre de village, sceptique irréductible, doué par ailleurs d'une superbe voix de basse, qui répétait chaque fois qu'on lui contait quelque chose d'extraordinaire : "Montrez, montrez le documain-ain-ain (sol-sol-sol-sol, si (*bémol*) si-si-si (en bas))". Ce *tremolo* final était d'un drôle, d'un suggestif ! mais l'objection était de si bonne philosophie ! Et donc, à ceux qui aujourd'hui s'en vont répétant cette légende, on est en droit d'exiger des preuves, la preuve, sans quoi nous leur servirions comme fin de non-recevoir, le *tremolo* du chanteur-philosophe.

Il est vrai peut-être que le document n'est pas facile à trouver ; qu'il n'existe, peut-être aussi, que dans les papiers du regretté Mon-

sieur Bois. Quelqu'un aurait-il la permission d'y faire des recherches? Ici à Québec, nous avons les Registres de Notre-Dame et ceux des églises protestantes déjà en existence au temps de Francis LeMaistre ; nous avons les archives des Ursulines ; les *Livres de Prônes* et cahiers de la Fabrique, les recensements de 1792, 1795, 1798, 1805, 1815 et 1818, les premiers rédigés par Mgr Plessis lui-même, *proprâ manu* ; nous avons, à l'Archevêché, plusieurs porte-feuilles contenant, *sur feuilles volantes*, des abjurations de protestants ou d'autres hérétiques convertis à notre foi catholique-romaine ; nous avons, au Greffe de la ville, des actes de notaires, des testaments olographes, etc. mais où est en tout cela le document cherché ?

Tirons cependant parti de ce que nous avons pu trouver, si insuffisant que ce soit.

Et d'abord, pour commencer par le commencement, est-il vrai que le tableau en question a été donné par Francis LeMaistre ? On peut de nos jours douter de tout tant qu'on n'a pas vu, et il fallait voir, s'assurer. On parlait d'une inscription, mais c'est au dos du tableau qu'on la plaçait, et comment l'y retrouver ? Monsieur l'Archiprêtre Laflamme, curé de la Cathédrale, toujours si accueillant, voulait à tout prix satisfaire notre curiosité, fallût-il pour cela employer les moyens extrêmes. Heureusement, ils ne furent pas nécessaires, car c'est sur la face même, au bas, vers la droite, que nous avons pu lire, moyennant des lunettes, tandis que le dévoué Monsieur Leclair, monté sur une échelle, tenait une bougie allumée : Donné par Franc. LeMaistre, ecr., Lieut - Gouverneur du District de Gaspé." L'inscription est en grandes lettres blanches, la plupart majuscules, et par un temps clair, de bons yeux pourraient facilement la lire, ou du moins en constater la présence.

Ni les cahiers de la Fabrique, ni les *Livres de Prônes* que nous avons pu voir, ne font mention de ce don, mais il a été fait sûrement, et disons que le fait est acquis, peu importe sa date exacte. Ce dut être avant 1797, si les lignes suivantes, tirées d'un manuscrit du presbytère, s'y appliquent (*ms II, p. 301*) : "Année 1797 (sans autre précision), payé à François Baillaigé pour le rétablissement du tableau du maître-autel, 146 livres", et plus loin (p. 302) : "Payé à François Baillaigé pour la sculpture du cadre du maître-autel, 105 livres." (Livre française, moins de 20 sous ; *shiligne* encore inaccepté).

Il est certain, secondement, que Madame Le Maistre, née Stuart, (Margaret Stuart), n'est pas un mythe, et que de plus, elle est morte catholique, excellente catholique, qu'elle ait pour cela abjuré ou non le protestantisme. En voici la preuve, et grand merci au dévoué prêtre qui a bien voulu nous la fournir *gratis* :

*Extrait du Registre des Baptêmes, Mariages et Sépultures de la paroisse de Sainte-Anne de Varennes pour l'année mil huit cent quarante deux :*

“Le dix janvier mil huit cent quarante-deux. nous prêtre, Vicairé  
“Général soussigné, avois inhumé dans l'église de cette paroisse le  
“corps de Dame Marguerite Stuart, décédée le sept du courant, âgée  
“de soixante-seize ans, moins six jours, veuve de François LeMaistre,  
“lieutenant-gouverneur de Gaspé. Présents : Messieurs Manseau, V.  
“G., Bruneau, curé de Verchères, Pepin, curé de Boucherville, Paul  
“Lupien Ecr, Aimé Massue, M. Pinel Ecr., et plusieurs autres soussi-  
“gnés.

“Thomas Pepin Ptre, Ant. Manseau Ptre V.G., Paul Lupien, Ai-  
“fred Pinsonneault, K.-H. Bruneau Ptre, H. Hudon Ptre V.G.”

*Lequel extrait, Nous, prêtre, curé de Sainte-Anne de Varennes sous-  
signé, certifions être conforme à l'acte originat consigné dans les archives  
de la cure de la dite paroisse.*

Varennes, le 12 octobre 1915

J.-L. Gaudet, ptre curé.

Qui était cette Margaret Stuart (ou Stewart, peu importe) ? La famille de l'illustre Andrew Stuart ne la connaît pas, information prise auprès de Madame Alma Stuart McLennan--la distinguée fondatrice de la 'Ligne Edith Cavell.' ”

Les registres de Notre-Dame, parcourus attentivement de 1755 à 1836, n'offrent nulle part son nom, pas plus que celui des LeMaistre, et il faut chercher dans ceux des églises protestantes, d'autant que la légende fait d'elle une “convertie”. A Saint-Andrews, le 13 mai 1776, est baptisée une Joan-Margaret Stuart, fille de Peter Stuart de Beauport, mais d'après l'acte de sépulture tout à l'heure cité, la nôtre serait née en 1766. Chez les Ursulines, il y a eu de 1790 à 1795 deux demoiselles de ce nom, Charlotte et Marguerite, mais cette dernière devait être plutôt celle dont nous venons de voir le baptême. Il est peu probable que Margaret, future femme de LeMaistre, soit restée au cou-

vent jusqu'à l'âge de vingt-cinq ou vingt-huit ans. Les Annales de la Maison constatent, au contraire, que les jeunes filles, en règle générale, y restaient peu d'années, jusqu'à 15 ou 16 ans au plus. Il n'était pas question en ce temps-là pour elles de diplômes, honneurs, grades universitaires, et leurs carrières étaient d'ailleurs plus vite dessinées.

Et l'abjuration de la même demoiselle Stuart ? où en retrouver la trace puisqu'on la cherche en vain chez les Ursulines elles-mêmes, dans le recueil des *Abjurations* conservé à l'Archevêché, dans les registres de baptême de la cathédrale, car il va de soi que la jeune convertie a dû être baptisée, au moins sous condition. Il est vrai que les abjurations ont été écrites sur feuilles volantes, et il ne pouvait guère du reste en être autrement, puisqu'elles devaient être transmises à l'Archevêché de toute paroisse où elles avaient eu lieu, et que les transcrire eût été leur enlever beaucoup de leur prix ; il est vrai encore qu'une "feuille volante", peut "voler", ou encore mieux "être volée", et à propos, combien de collections privées, ici et ailleurs, n'oseraient pas affronter l'œil d'un chercheur !

On peut donc supposer, si l'on veut, que l'acte d'abjuration de Mademoiselle Stuart a été volé - elle devait avoir, et elle avait de fait, une jolie écriture.—mais voilà qui est par trop facile, et bien un peu simple, n'est-ce pas ?—Egalement facile et non moins simple d'imaginer que l'acte a pu être oublié. Autrefois, comme aujourd'hui, une abjuration était un acte solennel public, au moins à l'égal d'un baptême, d'un mariage ou d'une sépulture ; on en peut recueillir des centaines dans les cahiers de Notre-Dame (2 volumes), de l'Archevêché (6 cartables), de l'Hôpital Général, de l'Hôtel-Dieu, et franchement cette pauvre Miss Stuart jouait de malheur si la sienne, pourtant si extrêmement intéressante, a été tout bonnement oubliée. Au moins *l'Histoire des Ursulines* (4 volumes) devait la mentionner comme elle a fait pour d'autres ; ou bien, si quelque raison que j'ignore l'empêchait de la faire connaître au public, leurs annales intimes ou secrètes devaient en garder le souvenir. Or rien, pas une trace, pas un mot nulle part chez elles, et rien non plus de leur illustre "élève", tout comme si elle n'eût jamais existé ! Sans insister davantage et nous demander, par exemple, comment Mgr Plessis, à son tour, n'a jamais soufflé mot à personne de cette conversion, concluons qu'elle est au moins assez problématique, sinon fort douteuse.

Au demeurant, ce nom de Stuart n'est pas d'essence nécessairement protestante. Pendant la période marquée par la vie de Margaret, les Registres de la Cathédrale nous le présentent assez souvent, plus ou moins défiguré, il est vrai, jusqu'à devenir : *Stioute*, *Squioute*, *Squioure*, etc., mais toujours reconnaissable à force de ne ressembler à aucun autre. En décembre 1815, baptême de Guillaume-Jean, fils de Guillaume Stuart, médecin, et de dame Jeanne Fraser ; en août 1814, baptême de Samuel, fils de Samuel Steward, soldat dans l'artillerie, et de Catherine Brennan ; la même année, le 28 juillet, baptême d'André (né depuis deux ans), fils d'Andrew Stuart et de Marguerite Dumoulin ; en 1813, autre baptême d'un enfant de John Stewart ; en novembre 1805, mariage de Jean, fils de Pierre Stuart et de Marie Richelieu avec Marie-Elisabeth Auclair, et ainsi de suite en remontant. Parmi les abjurations, je note pour le 4 mai 1755, celle "de Jacques *Stueu*..(??) de Londres, 25 ans." A une époque où même les gens instruits écrivaient au son, c'est-à-dire comme ils entendaient ou croyaient entendre, un vicaire un peu abasourdi, et en tout cas trop poli pour faire répéter, pouvait bien griffonner *Stueu*, *Stieu*..ou quelque chose comme cela, pour Stuart, et en effet ce n'est pas autre chose que quelque chose comme cela. La tête est saisie correcte mais la queue s'en va en zig-zag, et attrappe qui peut. Ne soyons pas trop sévères pour les anciens, car n'y a-t-il pas eu tel de nos contemporains qui était capable, paraît-il, d'écrire *Anna Station* pour *Anastasia* ?

S'il fallait un supplément d'exemples, Mgr Tanguay cite un Joseph-Gilles-Guillaume Stuard, prisonnier racheté et baptisé à Québec le 22 avril 1742 ; un Pierre Stuart, d'Ecosse, marié à Saint-Thomas de Montmagny le 10 janvier 1764 à Louise Morin ; un Murdock Stuart marié un peu plus tard à Angélique Cartier. Faudrait-il citer aussi Marie Stuart ? Je ne conclus pas que notre Margaget était catholique dès son enfance, mais au moins qu'elle pouvait l'être aussi bien que protestante. C'est assez clair, il me semble.

On voudrait que les recensements fussent plus explicites. Voici quelques notes : "1792, rue Sainte-Famille, No 12, domestiques chez M. LeMaistre, 4 catholiques ; 1795, même rue, même numéro, François LeMaistre, gouverneur de Gaspé, 3 communiant, 7 protestants ; 1798, 2 catholiques, 6 protestants ; 1805, Madame Veuve LeMaistre, 3 communiant, 5 protestants ; 1815-1816, Sainte-Famille, no 5, Marguerite LeMaistre, 50 ans, Marie-Anne Sylvain (peut-être Sullivan),

14 ans ; Marie Selby, 10 ans, orpheline ; 1818, on cherche en vain Madame LeMaistre : elle a dû quitter la ville, et sa famille semble aussi avoir disparu. Mais qui étaient les communicants qui s'y trouvaient ? uniquement des domestiques ?

En attendant la réponse, passons à autre chose, c'est-à-dire à quelques précisions que nous fournissent les Registres de la Cathédrale Anglicane (*Parish Register* au Palais de Justice). Voici un acte de sépulture qui nous intéresse souverainement :

“Francis LeMaistre, Esquire, Lieutenant-Governor of the District of Gaspé, in the Province of Lower Canada, and Colonel of the British Militia of the District of Quebec, aged sixty-three years, died February the thirteenth, and was buried February the fifteenth, in the year of our Lord, one thousand eight hundred and five....

By me, Salter Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec  
J. A. Clement, Son in law to the deceased  
H. Vigoureux, son in law to the deceased.

Aux Archives d'Ottawa, le même acte donnerait, d'après la copie que M. P.-G. Roy nous en a communiquée : *aged sixty nine*.

Qu'il eût 69 ou même *seulement* 63 ans à sa mort en 1805, LeMaistre, *Young LeMaistre*, ne pouvait pas être bien jeune en 1792 ou 13 ou 14, quand il contait son tourment à l'abbé Plessis, et s'il avait encore le cœur jeune—*these two young hearts*—ce ne pouvait guère être que par accoutumance, ou en vertu du principe, d'ailleurs assez contestable, que le cœur ne vieillit pas. Oh ! les vieux clichés ! !

Vous remarquez aussi qu'il avait deux gendres, et cela, au moins avait dû le faire vieillir. Il peut être intéressant de chercher leurs mariages et voyons donc s'ils ne nous apprendraient pas quelque chose.

*Parish Register* : 5 novembre 1804. Henry Mordaunt Gage Vigoureux, aged 22, married to miss Eliza LeMaistre, aged 19, daughter of Francis LeMaistre, Lieut. Governor of Gaspé ” Parmi les signatures je remarque : “ Margt LeMatstre, *mother*. ” Même jour : “ John Albert Clement, captain in the Royal Regiment of Artillery, married to Margaret LeMaistre (pas d'âge) daughter of Francis, etc. Pas de mère, comme tantôt ; mais la même signature au bas de l'acte : “ Margt Le Maistre, *mother*. ” Que signifie au juste ce mot *mother* ?

Nous lisons au 18 avril 1796 : “ I baptised Charles, son of Francis Le Maistré and of Margaret his wife. ” Nouvel exemple pour montrer

que dans les registres anglais, la femme, après son mariage, mère, veuve ou défunte, n'a plus d'autre nom que son prénom ou le nom de son mari. Il faut avouer, en passant, que si la chose est très édifiante en soi et capable de nous donner une très haute idée du *matrimonium* britannique, elle est très déroutante pour les historiens ou généalogistes. J'entends même dire que la belle-mère peut prendre le titre de *mother* jusque dans un acte civil ou légal, et vous voyez quel mystérieux personnage devient de plus en plus notre chère Margaret Stuart : Mère ou belle-mère d'Elise, 19 ans ? et de Margaret junior, (pas d'âge, mais peut-être l'aînée, vu son prénom), et disons 20-21 ans ? Les deux cas sont possibles et qui nous débrouillera cette affaire ? Un homme du métier, consulté en l'occurrence, a pensé que Margaret *senior* devait signer *mother*, si elle était la *mère*, et *step-mother* si elle n'était que la *belle-mère* et ..et vat-en voir ! Un autre venait de me dire que, pour les anglais, *la chose* n'a pas d'importance. — C'est une manière de répondre.

Finissons, car il serait en effet oïseux d'insister. Nous avons dit que la légende du tableau de Notre-Dame " n'était pas claire de tout point, " : ce doit être prouvé. Nous accusera-t-on d'un parti pris de la dépoétiser ou comme on dit de *déchanter* ? Tant mieux si ses interprètes d'aujourd'hui, ou ceux de demain, peuvent fournir leurs preuves car encore une fois : " Montrez, montrez le *documain* ! " Nous l'acceptons telle que M. Bois a dû la raconter, c'est-à-dire *en substance* : c'est le détail qui l'a gâtée. Pourquoi tout ce roman à la Kirby ? Pourquoi cette jeune pensionnaire (27-28 ans), ce jeune militaire (52-57 ans) qui rôde autour d'un couvent, cette intervention d'un Plessis dans une amourette en somme assez banale ; bref, toute cette jeunesse de style et tout ce décor mondain, léger, risible comme certaines toilettes de femmes, autour d'une peinture qui peut si bien s'en passer, parce qu'elle est assez belle de sa propre beauté ? S'il fallait un cadre, — un vrai cadre de bois, celui-là — j'aime bien celui que François Bailairgé lui a donné, celui que vous voyez ; s'il fallait quelques retouches, ou comme disent les *mémoires*, " des réparations urgentes ", j'aime assez bien celles que Joseph Légaré fils a cru devoir y faire, parce que vous ne les voyez pas. L'acte de donation est suffisant, ou complétez-le par une parenthèse, savoir : " à la suggestion de sa pieuse épouse, Marguerite Stuart ".

Cela devrait suffire jusqu'à nouvel ordre.

P.-V. CHARLAND, O. P.

## Ambroise d'Aubenton, sieur de Villebois

Le 29 septembre 1699, M. de Champigny, intendant, dressa un procès-verbal de ce qui se passa entre les représentants de la Ferme d'Occident : MM. Villebois et Saugier, et les représentants des habitants du Canada, au sujet de la fixation du prix des castors. C'était une assemblée générale tenue au château St-Louis, où furent nommés seize délégués, pour conférer avec les représentants de la Ferme d'Occident ; trois, représentaient le clergé ; trois, la justice du pays ; quatre, la noblesse et les seigneurs ; quatre, les marchands, et deux, les habitants. La Ferme d'Occident se plaignant du prix élevé des castors et de leur surabondance, voulait en réduire le prix. De leur côté, les intéressés au Canada voulaient conserver les anciens prix : six livres pour le gras d'hiver ; trois, pour le demi-gras, le veule et le moscovite ; une livre dix sous pour le sec d'hiver et le gras d'été, donnant pour principale raison, que les sauvages habitués à ces prix depuis longtemps ne souffriraient pas de réduction et iraient vendre leurs castors aux Anglais, au grand préjudice des intérêts du royaume. Après maintes réunions et plaidoyers par écrit, on ne put arriver à aucune conclusion. Cependant, les 7 et 22 octobre suivants, en date de Québec, M. de Villebois nomme des capitaines commandant les gardes de la ferme du roi au Canada. Le 9 février 1700, un arrêt du Conseil d'Etat du roi permit à la colonie du Canada de vendre, trafiquer et négocier librement tant en France que dans les pays étrangers, tous les castors provenant des traites du pays, à commencer par ceux de l'année 1699, le tout, en payant le quart en espèces de tous les dits castors au fermier du Domaine d'Occident. Les habitants du Canada avaient délégué auprès du roi, MM. Juchereau et Pascaud, d'où cet arrêt. Les habitants du Canada recevaient le privilège, à l'exclusion du fermier du Domaine d'Occident, de vendre leurs castors en peau, en poil, ou en chapeaux dans la Hollande, la Suède, le Danemark, les villes Anséatiques, les ports de la mer Baltique et la Moscovie. (Rapport sur les archives canadiennes par E. Richard, 1899, Ottawa.)

Ce M. de Villebois avait nom : Ambroise d'Aubenton ; il était originaire de Normandie, en l'élection de Verneuil. Avant de venir ici, le roi lui avait confié une mission en Espagne. Son fils Jean-Baptiste, seigneur du Bois-Josse, les Girourdières, etc, fut également en-

voyé par le roi en Espagne et en Italie en 1732, pour régler certaines affaires.

La correspondance du temps n'indique pas la date du retour en France de M. Ambroise d'Aubenton, mais cela a dû être aux derniers jours d'octobre ou au commencement de novembre 1699.

M. E.-Z. Massicotte a trouvé aux archives du Palais de Justice de Montréal, un sceau apposé aux documents des 7 et 22 octobre ci-haut nommés, et signés : Villebon, et, Aubenton de Villebois. Le dessin fourni par mon ami s'accorde avec la description faite par M. Lachenaie-Desbois, volume I, page 903 : "D'azur, à trois rateaux d'argent, 2 et 1", mais ajoutant en plus, un chevron d'argent.

REGIS ROY

## L'ORIGINE DU "CHIEN D'OR"



Dans quel ouvrage canadien M. Kirby a-t-il puisé les éléments de son roman du *Chien d'Or* ?

Nous trouvons la réponse toute faite dans une lettre qu'écrivait M. Kirby en 1879 à feu sir J.-M. Lemoine et que celui-ci a publiée dans la *Revue Canadienne* de 1886 (p. 85) :

"I happened to be in Quebec in 1865 : my business being to attend to a Bill there pending in Parliament. I bought one of your *Maple Leaves* and the account you gave of the *Chien d'Or*, took my fancy very much.

"Sulte and I were sitting in the window of the St Louis Hotel one day, and I spoke to him about the story and wanted him to write it out and jestingly said that if he would not write a novel on it, I would.

"Sulte did not take the fancy and I thought no more about it, until my return home when I found the *Chien d'Or*, stinking like a *burr* to my imagination .....and I wrote the story as I got time."

## La maréchaussée à Montreal

---

La charge de *prévost des maréchaux de France* et, conséquemment, la maréchaussée fut créée par le Roi, le 9 mai 1677, en faveur de Philippe Gaultier de Comporté. (1)

Le nouvel officier devait "informer contre tous prévenus de crimes, décréter et les juger en dernier ressort, assisté des officiers royaux ou personnes graduées, en nombre porté par les ordonnances, particulièrement connaître de tous vols, assassinats, guets-à-pens, meurtres commis par personnes non domiciliés et généralement de tous les crimes dont connaissent les dits Prévôts, suivant et conformément aux édits et ordonnances avec pouvoir de pourvoir aux six archers créés pareillement pour exécuter les ordonnances et décrets du prévôt et lui prêter main-forte au besoin. Outre ces fonctions le Prévôt avait la surveillance des militaires. (2)

Dans son *Histoire du Droit* (I. 266-7), M. Lareau résume ainsi les attributions du chef de la maréchaussée :

"Le prévôt des maréchaux est un juge d'épée préposé pour veiller à la sureté des grands chemins et sur la conduite des gens de guerre".

"Le prévôt avait juridiction. Il avait séance et voix délibérative au Conseil Supérieur, après les Conseillers dans les affaires concernant les cas prévôtaux."

\*  
\* \*

Le prévôt des maréchaux résidait à Québec et la maréchaussée ne figure pas souvent dans les archives judiciaires de Montréal ; signalons, cependant, quelques pièces qui nous la montrent à l'œuvre dans cette partie de la Nouvelle-France.

Le 16 juillet 1679, René Hubert, greffier de la maréchaussée de ce pays, porte plainte à la justice seigneuriale de Montréal contre François Quintal qui a blessé Guillaume Vanier dit la Fontaine, l'un des archers de la maréchaussée.

M. Hubert agit comme procureur ou avocat de son archer, devant le tribunal.

---

(1) Jug. et dél. du C. S. II, 165-6.

(2) Doutré et Lareau, Hist. gén. du dr. C. I. 197.--Ed. et Ord. I. 198.

Sans doute, le juge montréalais ne connaissait pas très bien le code de la maréchaussée, car à la date du 20 août suivant on produit des extraits des règlements faits par MM. les Maréchaux de France, dans lesquels on trouve une liste de délits et de pénalités.

Ces règlements n'étaient pas la douceur même, en voici un article et non le pire, qui fournira une idée des autres : [“Article IX.—Ceux qui donneront des souffets ou coup de main dans la chaleur des démelez, si le soufflet ou coup de main estoit précédé d'un démenty, celui qui aura frapé tiendra prison pendant un an, et s'il n'a point esté précédé d'un démenty, tiendra prison pendant deux ans. Et aprez qu'il sera sorty de prison, il se mettra encore en estat de recevoir de la main de L'offensé des coups pareils a Ceux qu'il aura donné Et luy demandera pardon.”

En 1681, les 16 et 19 décembre, M. René Hubert, huissier du prévôt, comparait à Montréal au nom de M. Gaultier de Comporté, contre Charles LeGardeur, sieur de Villiers. Il s'agit d'une dette résultant d'une obligation passée devant maître Becquet de Québec en 1679.

Le 22 août 1682, François Lory et Jacques Bourdon, sergents du bailliage de Montréal, sont assistés par M. le Prévôt de nos Seigneurs les Maréchaux de France pour mettre à exécution certain décret de prise de corps contre Michel Poirié dit Langevin, taillandier.

Mais le document le plus curieux concernant la maréchaussée à Montréal est un rapport des archers que nous reproduisons littéralement. N'était la date et le lieu on croirait lire un de ces procès-verbaux de gendarmes que certains auteurs humoristes français se sont plu à nous conserver dans leurs gazettes comiques des tribunaux :

“Nous François Marie Bouat lieutenant de Monsieur le grand prevost des Mareschaux acompagné de Nicolas Senet Jaque de la Sel pierre marchetost desnoyers, archer de la dite mareschaussé, soussigné. faisant Notre Ronde a Neuf heur du soir En la manier accoutumée ou après avoir presque finy notre dite Ronde Et nayant trouvé aucun sauvage dans les Rue ny dans les Maisons Nous serions arrivé En la maison du sr guion després ou Nous orions frapé a la porte de ladite maison qui nous oroit Esté a linstant ouverte par la femme du dit després ou nous norions trouvé aucun Sauvages Se Qui auroit fait que Nous serion sortis de ladite Maison dudit Sr després la ou en sortant Nous orions Trouvé deux sauvage qui sortait dune Sertaine Ruelle proche des pieuds Entre la maison de monsieur Robert Et Cel-

“le dudit sr després Et nous ayant aprouché de lxx Et les ayant Saizie  
“nous leur orions trouvé Un sciaux Cerclé de Cercle de bois ou Il y a  
“Environ deux pot de biere Et ayant Interrogé les dits Sauvages nous  
“auroient mené En la maison dudit Sr després et Nous auroient affir-  
“mé que ladite bier lenrs avoit Esté livrée Et Vendue par ladite femme  
“du susdit Sr després Ce Qui oiroit fait que Nous oions mené lesdit  
“ Sauvages En la maison de Monsieur porneuf pour acavoir deux au  
“ Juste ou pouvoit sortir la dite biere Ce qu’ils ont continué daffirmer  
“ Et outre ont desclaré Que pendant que Nous frapions à ladite mai-  
“son<sup>v</sup> Quelie les auroient fait Sortir par Une autre porte qui Est Vis à  
“Vis des pieud de la Ville Et quil avoient donné à la dite femme du  
“suspit Sr Despre Une Carte de Vingt Sols Et Une de dix Et a linstant  
“ orions Transporté le dit Sciaux Et la biere En la maison du sr de la  
“ trimouille sergent des troupes Et lorion mis Entre les mains de sa  
“ femme Qui a promis de le Représenter Toutes fois que Requis En  
“ sera.

“Fait au Montréal le Vingt Sixième Jour de sept Cent neuf Enfoy  
“de Quoy nous avons signé

BOUAT

N. SENET

JACQUE DE LA SELLE ”

Nous ignorons quel fut le successeur de notre premier prévot des maréchaux, mais on voit dans les *Edits et Ordonnances*, que Charles Paul Denis, sieur de Saint-Simon, occupait cette charge le 17 mai 1714 et qu’il fut remplacé par Charles-Denis Duplessis, sieur de Moramont, le 1er mai 1749.

Ajoutons comme dernière note que c’est de la maréchaussée devenue un corps de cavaliers chargés de veiller à la sureté publique, qu’est née, en France, la gendarmerie ”.

E. Z. MASSICOTTE

## Gabriel Bernon

---

Du temps du gouverneur Denonville, un marchand de Québec, nommé Gabriel Bernon, repartit pour la Rochelle laissant beaucoup de créances qui lui étaient dues. C'était un huguenot, effrayé des nouvelles qui lui étaient parvenues du royaume. Dès son retour dans sa ville natale, il fut arrêté et demeura six mois en prison pour cause religieuse. La révocation de l'édit de Nantes avait lieu en ce moment.

André Bernon, père de Gabriel, gros marchand, grand meneur d'affaires à l'époque du siège de la Rochelle (1627) avait laissé un nom influent et de la fortune que le fils, particulièrement doué du génie du commerce et fervent " réformé ", continuait de maintenir en les augmentant. Né le 6 avril 1644, Gabriel avait atteint l'âge de quarante-deux ans lorsqu'il abandonna la colonie pour courir au plus pressé, en France.

Ces renseignements et ceux qui suivent, sont tirés de *French Blood in America*, par Lucian J. Fosdick, publié en 1906.

Au mois de mai 1686, sortant de prison, Gabriel s'entendit avec Isaac Bertrand du Tiffeau, de Poitiers, qui devint son agent pour former une colonie au Massachusetts. Ce Bertrand avait des capacités puisqu'il remplit plus tard diverses charges publiques dans sa nouvelle patrie.

Toutes choses étant préparées, Bernon partit pour la Hollande d'où il gagna l'Angleterre. Bertrand arriva avec son monde, à Boston sur la fin de l'été de 1687 et se fit accorder un assez vaste territoire où est la ville d'Oxford, à présent, état de Massachusetts. Les plans étaient bien dressés, la besogne fut conduite avec adresse et tout prospéra—l'argent de Bernon et son initiative comptaient pour beaucoup dans l'entreprise, cependant les colons n'étaient pas dépourvus de moyens par eux-mêmes.

Bernon arriva en 1688 et, de suite, les gens du pays s'aperçurent qu'il n'était pas un homme ordinaire. Ce que nous appelons l'activité américaine était en lui, ou pour mieux dire il devançait et, assurément il inspira dans une certaine mesure, ce genre d'esprit dont l'histoire ne fait mention que plus tard. En 1688, la Nouvelle-Angleterre était encore assez inerte.

L'établissement d'Oxford progressait. Bernon s'occupait de com-

merce et d'industrie, sans négliger la colonisation. Il construisait des navires, les chargeait et les envoyait vendre au loin. En 1693, 1696, il est à Londres, cherchant à pousser les ministres de la couronne dans la voie des encouragements envers les provinces transatlantiques et nouant des relations fructueuses avec les armateurs, les manufacturiers, les négociants de diverses classes. En 1697, il s'établit à Newport, Connecticut, et produisit les gréments nécessaires à la marine, étendit son commerce à la Pennsylvanie, la Virginie, les Antilles, l'Angleterre, ayant comme associés les Forreuil et les Allaire, des huguenots français dont la carrière et les descendants sont bien connus. Il avait aussi une exploitation de salines et des fabriques de clous.

Sa femme, Esther LeRoy, fille d'un marchand riche de la Rochelle, mourut à Newport en 1710, âgée de 56 ans, lui laissant un fils, Gabriel et quatre filles, Maria, Esther, Sarah, Jeanne.

Alors, Bernon se transporta à Providence, y éleva une superbe demeure, prit Daniel Ayrault comme associé, développa son commerce avec les Antilles où il envoya son fils Gabriel qui trouva la mort dans un naufrage.

Remarié avec Mary Harris, trois autres filles naquirent à Bernon : Suzanne, Mary, Eva ; cette dernière resta célibataire ; les deux autres furent très bien mariées. Quant aux quatre filles du premier mariage, voici leur sort : Maria épousa Abraham Tourtellot, armateur de Newport, nombreuse descendance, Esther se maria avec Adam Powell, de New-Port et eut deux filles richement mariées. Sarah devint la femme de Benjamin Whipple d'une famille importante. Jeanne épousa le colonel Coddington, de Newport, et eut deux fils et deux filles. Le nom de Bernon disparut parce que le fils Gabriel n'était pas marié.

Enfin, notre personnage fonda trois églises et, en 1724, à l'âge de 80 ans, il était en Angleterre dans l'intérêt de ses congrégations. Décédé à Providence en 1736, il fut inhumé dans son temple avec tous les honneurs et les manifestations de regrets des citoyens.

Mais qu'était devenue la colonie d'Oxford ? L'aide de Bernon ne lui manquait pas, seulement il ne pouvait empêcher la guerre et ses ravages .

A l'exception d'un homme la petite population du lieu était absolument française : le pasteur Daniel Bondat, André Sigourney, Daniel Johonnot son neveu, Pierre Canton, les Allaire, Tourtellot, Barbut, Grignon, Fanenii, les Bureau, Germaine, Cassanueau, Martin, Dupeux,

Papineau, Mousset, Millet, Montel, Cornilly, Butte, Thibaud, Mourgues, Depont, Boutinot, Baudoin, Johnson. Un bon nombre d'entre eux sont connus des historiens et deux surtout de bien des lecteurs— les Baudoin et les Faneuil, des illustrations. Anne, fille de François Bureau, de la colonie d'Oxford, épousa Benjamin Faneuil et fut la mère du fameux Pierre Faneuil, de Boston, qui érigea à ses frais la "salle de la liberté", y plaça la cloche célèbre de la révolution américaine et mourut dans toutes ses richesses avec la réputation d'un grand citoyen.

La guerre mentionnée ci-dessus avait éclaté entre la Nouvelle-Angleterre et le Canada. Une première fois, en 1694, Oxford fut attaqué par les sauvages et ne subit que des pertes matérielles, mais en 1696, Johnson fut tué avec ses trois enfants et la colonie resta comme abandonnée. On y revint avec une nouvelle confiance en 1699, mais cinq ans plus tard, l'ennemi rendant la situation impossible, il fallut tout quitter à jamais. Les colons n'étaient ni pauvres ni découragés. Ils s'établirent en diverses localités ; et l'on rencontre rarement un petit groupe de familles qui, étant tout à coup dispersées, ont si heureusement réussi dans leurs affaires. Bernon avait fait un excellent choix de personnes et ce n'est pas le seul cadeau avantageux qu'il ait fait aux provinces américaines.

BENJAMIN SULTE

## LE SIEUR ABEL, ANGLAIS DE NATION

Le 22 mars 1732, le roi de France accordait un brevet de naturalité au sieur Abel, anglais de nation, établi à Québec. Il est dit dans ce brevet : "Sur ce qui a esté représenté à Sa Majesté de la part du sieur Abel anglais de nation et à présent habitant de Québec en la Nouvelle-France où il est estably depuis dix-neuf ans, faisant profession de la religion catholique, apostolique, qu'il désirerait finir ses jours dans le dit pays de la Nouvelle-France ou en tel autre endroit du Royaume où ses affaires l'appelleront et à jouir des mesmes avantages ..... ." Ce brevet de naturalité est enregistré au septième cahier des Insinuations du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France. Abel est peut-être le Joseph Bear dit Barbe-Abel, natif de Londres, Angleterre, et qui eut plusieurs enfants de son mariage avec Marguerite Desjardins.

## Biographies canadiennes

---

PIERRE HAIMARD — On a écrit ce nom de différentes manières. Nous l'avons vu orthographié Haynard, Hémard, Haimard, Aymard, Aimard, Aidmars, Haimart, etc., etc. M. Haimard signait "Haimard." N'est-ce pas l'orthographe que tous devraient adopter ?

Pierre Haimard, originaire de Du Mesny, évêché de Reims, était fils de Etienne Haimard et de Marie Hurault. Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique* (vol. I, p 297), laisse entendre que le père et la mère de Pierre Haimard vinrent aussi dans la Nouvelle-France. Rien ne confirme cette supposition.

Pierre Haimard passa ici tout jeune homme. S'il faut en croire M. de Vaudreuil, il fut d'abord domestique du sieur de La Lousière. Haimard devait être dans les mêmes conditions que la plupart de ceux qui s'établissaient alors dans la Nouvelle-France.

Arrivé ici sans le sous, il dût prendre du service chez M. La Lousière pour s'empêcher de crever de faim. Nous pouvons cependant, à cause des charges qu'il remplit plus tard, présumer qu'il avait reçu une excellente instruction.

M. Haimard se mit bientôt dans le commerce. Il tint un magasin à Québec pendant plusieurs années.

En 1652, le roi de France avait érigé la terre de Notre-Dame des Anges, propriété de Jésuites, en fief et seigneurie. Les Jésuites durent donc faire distribuer la justice à leurs censitaires. Le premier juge prévôt de Notre-Dame des Anges fut Pierre Duquet de la Chesnaye. Il fut remplacé, en 1679, par le notaire Guillaume Roger, qui exerça la justice jusqu'à sa mort, en 1702. C'est le notaire Michel Laferté-Lepailleur qui succéda à M. Roger comme juge de Notre-Dame des Anges.

Le notaire Lepailleur ayant décidé d'aller s'établir à Montréal, les Jésuites lui donnèrent comme successeur, en 1704, Pierre Haimard.

Le 22 novembre 1706, le Conseil Supérieur commettait Pierre Haimard pour faire en l'absence de M. d'Auteuil, procureur-général du Roi, les fonctions de substitut du procureur-général.

L'entrée dans les registres du Conseil Supérieur relative à la nomination de M. Haimard se lit comme suit :

“ Le Conseil ayant considéré qu’il y a très peu de juges à présent en icelui et qu’ayant commis M. Charles Macart, conseiller, pour faire les fonctions de procureur-général en l’absence de Me François-Madeleine Ruette Dauteuil, procureur-général du Roi, qui est passé en l’ancienne France, cela lui ôte un juge dont on a souvent besoin à cause du peu qu’il y en a présentement, la plus grande partie étant absents, a commis et commet Me Pierre Haymart, juge prévôt de Notre-Dame des Anges, pour faire en l’absence du dit sieur Dauteuil les fonctions de substitut du dit procureur-général et à cet effet sera mandé de se trouver en ce conseil lundi prochain pour prêter le serment en tel cas requis et prendre séance ”.

M. Haimard exerça ces fonctions pendant près de quatre ans, de novembre 1706 à juillet 1710.

Le 10 novembre 1707, M. Haimard recevait en concession la pointe de Paspebiac, dans la Baie des Chaleurs, avec une lieue de front du côté de l’est de la pointe, et une lieue du côté de l’ouest, avec les îles et îlets qui se trouvaient au-devant de l’étendue de la dite concession, sur trois lieues de profondeur (1).

Cette concession fut ratifiée par le roi le 20 mai 1708 (2).

M. Haimard ne fit pas de grands efforts pour peupler sa seigneurie. Il est probable que la pêche, la chasse et peut-être même la traite avec les Sauvages entraient plus dans ses calculs que le défrichement des terres.

Après la mort de M. Haimard, la seigneurie de Paspébiac passa au fils de sa femme, Louis Gosselin.

Le sieur Chéron, conseiller au Conseil Supérieur de Québec, étant décédé le 26 avril 1717, M. de Vaudreuil et Bégon, proposèrent au ministre de le remplacer par M. Haimard. Le 6 novembre 1717, ils écrivaient au ministre :

“ Le Sr Cheron conseiller est mort le 27 Avril dernier nous supplions le Conseil d’accorder cette place au Sr Haimard qui y a fait la fonction de procureur général du Roy depuis le 2 Novembre 1706 jusqu’au mois de juillet 1710 suivant sa commission dont copie est cy jointe, il est homme de probité et bon sujet.” (3)

(1) Régistre No 3 des Insinuations du Conseil Supérieur.

(2) Idem.

(3) Archives publiques du Canada, Correspondance générale.

Le lendemain, 7 novembre 1717, M. de Vaudreuil se ravisait et il écrivait la lettre suivante au ministre :

“Je signai hier une lettre commune dans laquelle Mr Bégon propose au Conseil le Sr Haimard, marchand en cette ville pour conseiller du Conseil Supérieur à la place du Sr Chéron qui est mort.

“J’avais témoigné en plusieurs occasions à Mr Bégon que je n’étais pas de son sentiment sur ce choix, et qu’encore que j’affectionne beaucoup le Sr Haimard, je me garderais fort de le proposer, parce qu’outre que je ne le croyais capable de remplir cette place on l’avait vu ici domestique de Sr La Lousière je croyais que M. Bégon aurait fait attention à ce que je lui exposais ; je me flattais même qu’après y avoir fait réflexion il proposerait un autre sujet plus convenable, mais ne l’ayant pas fait, je crois devoir représenter au Conseil que je n’ai passé cet article dans cette lettre que pour éviter de nouvelles contestations et que selon mon sentiment cette place de conseiller serait mieux remplie par le Sr Delino, Procureur du Roi de la Prévoté de Québec que par le Sr Haimard qui est simple juge de Notre Dame des Auges, justice subalterne appartenant aux pères jésuites.

“Mr Bégon pour appuyer sa demande en faveur du Sr Haimard envoie au Conseil la commission qu’il eut autrefois de M. Raudot père pour faire les fonctions de Procureur Général à la place du Sieur Dauteuil qui passa en France et fut cassé ; mais j’ai l’honneur de faire remarquer au Conseil que le Conseil de Québec s’en plaignit à M. Raudot même qui fut très blâmé de la Cour et que cette Commission fut ôtée au Sr Haimard et donnée au dernier conseiller.

“Si le Conseil juge à propos d’accorder cette place au Sr. Delino, procureur du Roi, qui a certainement d’autres talents que le Sieur Haimard, le Sr Guillemain négociant, établi dans ce pays, fort entendu dans les affaires du commerce, connu très particulièrement de Mr Raudot et qui a son cours de droit, conviendrait pour procureur du Roi à la place du Sieur Delino.” (1)

M. de Vaudreuil gagna son point, c’est-à-dire qu’il empêcha M. Haimard d’être nommé au Conseil, mais ce ne fut pas son candidat, M. de Lino, qui fut nommé. La succession de M. Chéron échut à M. Jean Petit.

---

(1) Archives publiques du Canada, Correspondance générale vol.

Par une note préparée pour le Conseil de Marine et que nous avons sous les yeux nous constatons qu'il y avait quatre candidats pour remplacer M. Chéron : M. Haimard, proposé par MM. de Vaudreuil et Bégon ; M. de Lino, procureur du Roi à la Prévôté, proposé par M. de Vaudreuil ; M. Jean Petit, commis des trésoriers de la marine ; et le sieur Pinault, bourgeois de Québec

Dans son étude sur *La Justice seigneuriale de Notre-Dame des Anges*, feu M. J.-Edmond Roy écrit :

“Le 2 décembre 1710, nommé procureur du roi à la prévôté de Québec, Haimard cédait sa place (de juge de Notre-Dame des Anges) à Étienne Dubreuil, notaire de la capitale, qui exerçait déjà les fonctions de procureur fiscal depuis le 2 juin 1710.”

Il y a ici confusion ou erreur dans les notes de M. Roy. Il se peut que M. Haimard fut remplacé par M. Dubreuil en 1718 comme juge de Notre-Dame des Anges. Mais M. Haimard n'abandonna pas cette charge pour prendre celle de procureur du roi à la Prévôté de Québec.

En 1718, le procureur du roi à la prévôté de Québec était M. Jean François Martin de Lino qui avait été nommé à cette charge le 27 avril 1716 et l'occupait sans interruption jusqu'à sa mort arrivée à Québec le 5 juin 1721. Il est probable que M. Haimard laissa sa charge de juge de Notre Dame des Anges pour s'occuper exclusivement de son commerce.

Pierre Haimard décéda à Québec le 12 septembre 1724, et fut inhumé dans l'église paroissiale, à l'entrée de la chapelle Sainte-Famille.

M. Haimard avait épousé à Québec, le 1er septembre 1698, Louise Guillot, veuve de Gabriel Gosselin. Cette veuve avait eu de son premier mariage deux enfants, Louis et Cécile, que M. Haimard adopta comme ses propres enfants. Il signa même une donation entre vif à Louis Gosselin qui fut la cause d'un procès. Un des frères de Haimard qui demeurait en France et qui était son héritier fit annuler cette donation par la Prévôté de Québec. Il y eut appel au Conseil Supérieur. En avril 1741, le président du Conseil de marine écrivait à M. Hocquart le priant de faire finir ce procès. M. Haimard était décédé depuis plus de seize ans !

P.-G. R.

DENIS GUYON OU DION.—Il était né en 1632, du mariage de Jean Guyon et de Mathurin Robin. En 1645, la famille Guyon était déjà établie dans la Nouvelle-France. Comme on ne trouve pas dans nos registres l'acte de baptême de Denis Guyon on peut présumer qu'il naquit dans la vieille France. Dans ce cas, il passa très jeune dans notre pays avec son père, sa mère et ses frères aînés.

On sait qu'en 1657 Jean Bourdon, fit un voyage à la baie d'Hudson.

On voit dans le *Journal des Jésuites* que sa barque leva l'ancre du port de Québec le 2 mai 1657. D'après la Potherie, Bourdon pénétra jusqu'au fond de la baie d'Hudson et "lia commerce avec les sauvages de ce quartier." (1)

M. N.-E. Dionne doute fort que Bourdon ait dépassé le cinquante-cinquième degré dans ce voyage de 1657. En effet, comme Bourdon revint à Québec le 11 août 1657, il n'est pas possible de croire qu'il put faire pareil voyage en trois mois seulement.

Quoique le *Journal des Jésuites* ni aucun document du temps le mentionnent, nous croyons que Denis Guyon, alors âgé de 25 ans, accompagna Jean Bourdon dans son expédition de 1657 à la baie d'Hudson. Jean Bourdon, dans ce voyage, avait sous ses ordres seize Français ou Canadiens et deux Hurons.

En 1661, les Sauvages du Nord vinrent demander au gouverneur de la Nouvelle-France, le vicomte d'Argenson, de leur donner un missionnaire. Ils offrirent en même temps de trafiquer leurs pelleteries avec les Français qui iraient chez eux.

M. d'Argenson leur envoya les Pères Jésuites Claude Dablon et Gabriel Druillettes. Michel Leneuf de la Vallière, Denis Guyon, Guillaume Couture et François Pelletier, accompagnèrent les missionnaires.

Le départ eut lieu de Québec le 11 mai 1661. Jean Bourdon, dans son voyage au Nord de 1657, avait pris la voie du golfe Saint-Laurent et longé les côtes du Labrador. Cette fois, les hardis voyageurs remontèrent le Saguenay par Tadoussac et Chicoutimi, traversèrent le lac Saint-Jean, et se rendirent ainsi par les lacs et les rivières jusqu'au lac FeKouba, qui est à mi-chemin entre la baie d'Hudson, et l'entrée du Saguenay.

Le 27 juillet de la même année l'expédition était de retour à

(1) *Histoire de l'Amérique septentrionale*, vol. I, p. 141.

Québec. Et encore avait-elle retardée trois semaines à Tadoussac. (1)

Lorsque le marquis de Denonville nommé gouverneur de la Nouvelle-France, vint prendre possession de son gouvernement dans l'été de 1685, le roi de France lui donna un certain nombre d'officiers et de soldats pour renforcer les troupes de la colonie si peu nombreuses et qui avaient tant à faire pour repousser les attaques des Iroquois.

Ces soldats furent entassés dans deux vaisseaux du roi, les flûtes *le Fougon* et *le Mulet*.

Des maladies contagieuses se déclarèrent à bord de ces vaisseaux. Plusieurs des officiers, soldats ou matelots moururent pendant la traversée et un bon nombre furent transportés à l'Hôtel-Dieu, à l'arrivée des vaisseaux à Québec.

Bien plus, la plupart des marins que l'on envoya au devant des deux vaisseaux pour leur aider à se rendre à Québec contractèrent la maladie et en moururent.

Guyon ou Dion fut du nombre. Il décéda à Québec le 30 août 1685.

Le 28 septembre 1685, l'intendant de Meulies écrivait au ministre:

“L'arrivée des deux vaisseaux de Sa Majesté a causé un grand désordre en Canada. Ceux qui y ont passé ont presque tous été atteints de maladie contagieuse, qui s'est même communiqué à la plupart des habitants qui se sont mis en devoir de les soulager. Vous verrez, Monseigneur, par la liste que je vous envoie combien il est mort d'officiers, soldats engagés et matelots ; ce mal a été si dangereux que la plupart des maîtres de barques que j'ai été obligé de leur envoyer en sont morts ou malades. Il y en a un entre autres qui était un parfait honnête homme nommé Denis Dion qui en est mort et laisse une veuve avec huit ou dix enfants. Sa famille mérite que Sa Majesté lui fasse quelque gratification, deux de ses enfants étant encore présentement à l'extrémité. Quoique le vaisseau où on envoyait le dit Dion fut soupçonné de contagion, il ne laissa pas d'obéir aveuglement aux ordres qui lui furent donnés. Vous aurez s'il vous plaît égard, Monseigneur, à ces sortes de services. Si cet homme n'y avait pas été les deux vais-

(1) N.-E. Dionne, *Chouart et Radison*, p. 84. Voir aussi Bacqueville de la Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, tome deuxième p. 141.

seaux du Roi seraient péris sans secours parcequ'ils étaient à trente lieues de Québec et n'avaient pas la force de lever leurs ancres." (1)

Le 3 décembre 1685, le marquis de Denonville écrivait à son tour au ministre :

"Ce qu'il y a encore de fâcheux est que plusieurs de nos bons habitants que nous avons envoyé audevant pour secourir les flûtes sont tombés malades et qu'il en est mort dont l'un nommé Guyon laisse une veuve avec neuf enfants qui auraient bien besoin d'être secourus étant très pauvres" (2)

La veuve de Guyon obtint la pension demandée par le gouverneur Denonville et l'intendant de Meulles puisque nous voyons qu'après sa mort, en 1711, la marquise de Vaudreuil écrit au ministre pour le prier d'accorder "la pension des enfants de la veuve Dyon (Guyon) qui est vacante à la veuve du Sr Damours qui a servy pendant 30 années dans le Conseil Supérieur...." (3)

P.-G. R.

**GUILLAUME AUDOUARD DE SAINT-GERMAIN.**—En 1648, Guillaume Audouard de Saint-Germain était commis au greffe et tabellionage de Trois-Rivières. L'année suivante, en 1649, il devenait notaire royal à Québec et greffier du Conseil de Québec. Il garda cette charge jusqu'à 1663. Audouard fut aussi substitut du procureur fiscal et juge sénéchal à Beauport. Son greffe de notaire comprend 1067 pièces. En octobre 1663, Audouard retournait en France. Vide J.-Edmond Roy, *Histoire du notariat au Canada*, vol. Ier, p. 40.

**JEAN, ADAM.**—Le recensement de 1666 constate la présence du notaire Jean Adam dans la seigneurie de Lauzon. Peu après Adam allait s'établir à Beaumont où il mourut le 3 septembre 1711. Les minutes d'Adam sont disparues, et il ne reste plus nulle part trace de sa nomination et de son greffe. Vide J.-Edmond Roy, *Histoire du notariat au Canada*, vol. Ier, p. 156.

(1) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 7, folio 143.

(2) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 7.

(3) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 120, folio 272.

## REPOSES

---

LES FIEFS OU SEIGNEURIES DE CHAVIGNY ET DE LA CHEVROTIÈRE. Y A-T-IL EU UN FIEF LA TESSERIE ? (XXI, VIII, p. 235)—Joseph Bouchette, dans sa *Description topographique de la province du Bas-Canada* (page XXIII), écrit au sujet de la seigneurie de la Chevrotière :

“On n’a pu trouver le titre de cette concession au Bureau du Secrétaire, ni dans le Régistre des Foi et Hommage. Il paraît seulement par les concessions voisines de Deschambault et de la Tesserie, qu’elle fut faite avant mil six-cent-cinquante-deux, à un M. Chavigny de la Chevrotière, qui, ou ses ayant-causes, la céda au propriétaire de Deschambault, à laquelle elle est restée réunie sous le nom de cette dernière. Suivant les arpentages que nous avons de cette partie, ces deux concessions réunies occupent deux lieues de front sur trois lieues de profondeur.”

Dans un plan du comté de Portneuf dressé en 1830 par l’abbé Gatien et reproduit en tête de la seconde édition de l’*Histoire du Cap Santé*, on indique les seigneuries du comté de Portneuf, en descendant vers Québec, comme suit : Grondines, La Tesserie, La Chevrotière, Deschambault, Portneuf, Belair, Pointe-aux-Trembles, etc, etc.

Y a-t-il eu un fief ou seigneurie de La Tesserie dans les limites actuelles du comté de Portneuf ainsi que l’affirment Bouchette et l’abbé Gatien ? Où était cette seigneurie ? En faveur de qui fut-elle concédée ? Où sont les titres de concession ?

Voilà autant de questions qui intéressent les habitants de cette partie du pays.

Le 4 décembre 1640, la Compagnie de la Nouvelle-France concédait à François de Chavigny, Ecuyer, sieur de Berchereau, et damoiselle Eléonore de Grandmaison, sa femme, de la paroisse de Créancée, en Champagne, entr’autres terres, . . . *une demie lieue de terre en large à prendre le long du fleuve St-Laurent au-dessus et (ou ?) au-dessous de Québec à commencer depuis les Trois-Rivières seulement jusqu’à l’embouchure du dit fleuve sur trois lieues de profondeur en amont dans les terres du côté de Québec soit à l’autre rive du fleuve ainsi que le sieur de Chavigny le désirera . . . .*”

Cet acte de concession a été publié à la page 375 des *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*.

Il était dit dans l'acte de concession que le gouverneur de Montmagy devait lui assigner la terre concédée par bornes et limites qui devaient être mises sur les lieux par lui-même, son lieutenant ou une autre personne commis à cet effet.

M. Chavigny de Berchereau choisit sa concession dans le comté actuel de Portneuf, sur le Saint-Laurent, entre ce qui fut plus tard la seigneurie de Portneuf, au nord-est, et le fief de la Chevrotière, au sud-ouest.

Le 16 avril 1647, M. Chavigny de Berchereau se faisait concéder une *augmentation* de son fief de Chavigny "une autre demye-lieue de terre le long du fleuve Saint-Laurent, sur trois lieues de profondeur en avant dans les terres, en sorte que le dit sieur de Chavigny aura en tout une lieue rangeant le dit fleuve sur trois lieues en avant dans les terres."

Le titre de cette *augmentation* est reproduit à la page 377 des *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*.

M. de Chavigny étant mort sans remplir les conditions de ces deux concessions, sa veuve, Eléonore de Grandmaison obtint du gouverneur de Lauzon, le 1er mars 1652, une nouvelle concession du fief de Chavigny, "aux mêmes charges, clauses et conditions" qu'il avait été octroyé à M. de Chavigny le 4 décembre 1640 et le 16 avril 1647.

On trouvera le texte de cette concession à la page 378 des *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*.

Jacques-Alexis Fleury Deschambault ayant épousé, le 19 novembre 1671, Margnerite de Chavigny (veuve de Thomas Douaire de Bondy), fille de Eléonore de Grandmaison, le fief ou seigneurie de Chavigny vint en sa possession. Le 25 octobre 1683, M. Fleury Deschambault échangeait avec sa belle-mère une terre que sa femme tenait de son premier mari en l'île d'Orléans pour le fief de Chavigny. Ce fief fut dès lors connu sous le nom de fief ou seigneurie de Deschambault.

Voilà en quelques mots l'histoire primitive du fief de Chavigny plutôt connu aujourd'hui sous le nom de seigneurie de Deschambault.

Voyons maintenant pour le fief de la Chevrotière.

Le 3 novembre 1672, l'intendant Talon concédait à Eléonore de

Grandmaison, épouse de Jacques de Cailhault de la Tesserie, déjà propriétaire du fief de Chavigny, "la quantité de terre qui se trouvera entre la concession faite aux Pauvres de l'hôpital de Québec (la seigneurie des Grondines) jusqu'à celle de Chavigny."

Ce titre de concession est publié à la page 15 des *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*.

De son mariage avec M. Chavigny de Berchereau, Eléonore de Grandmaison avait eu cinq filles et un fils, François Chavigny de la Chevrotière. Le 7 avril 1674, par acte passé devant Mtre Romain Becquet, Eléonore de Grandmaison échangeait avec son fils le fief et seigneurie que lui avait accordé l'intendant Talon le 3 novembre 1672 pour une habitation "size en l'île d'Orléans, seigneurie de Beaulieu, contenant quatre arpents de terre de front du côté du nord "

Le fief prit dès lors le nom de la Chevrotière qu'il a conservé depuis.

En résumé, ce qu'on a appelé le fief La Tesserie est le fief de la Chevrotière. L'erreur provient probablement du fait que lors de la concession de ce fief par Talon, le 3 novembre 1672, Eleonore de Grandmaison était l'épouse de Jacques de Cailhault de la Tesserie.

P. G. R.

ROBERT GIFFARD ÉTAIT-IL MÉDECIN ? (XXI, VIII, p, 235). Où trouve-t-on la preuve que Robert Giffard, premier seigneur de Beauport, était médecin ?

Nous n'avons pas vu la commission ou les lettres-patentes permettant à Robert Giffard d'exercer l'art de la médecine. Si le seigneur de Beauport a apporté ce document dans la Nouvelle-France il y a longtemps qu'il est disparu car il n'a été mentionné par aucun de nos chercheurs. Mais à l'aide des *Relations des Jésuites* et du *Journal* des mêmes Pères il est facile d'établir que Giffard était médecin.

Nous lisons dans la *Relation* de 1640-1641 :

"Une jeune femme chrétienne pensant mourir en ses couches et sa petite fille, nouvellement née, était si malade que les femmes sauvages disaient qu'elle s'en allait expirer ; le père et la mère de l'enfant promirent à Dieu qu'elle serait toujours vierge, c'est-à-dire qu'ils la fe-

raient religieuse quand elle serait grande si elle le voulait être : Dieu sauva la mère et la fille...Le sieur Giffard sauva la vie à la mère ; et Notre-Seigneur ressuscita pour ainsi dire le petit enfant”.

Dans la même *Relation* on raconte la mort précieuse de la mère Sainte-Marie, hospitallère, et on écrit qu'elle fut traitée dans sa maladie par le sieur Giffard.

Voici maintenant une preuve directe.

La *Relation* de 1642, parlant de la femme d'un capitaine sauvage de la résidence de Saint-Joseph, dit :

“.... Etant malade il y a quelque temps un Père l'alla visiter avec le sieur Giffard qui sert de médecin à Kebec ; après lui avoir touché le poulx et considéré sa maladie il lui fit dire qu'elle prit courage, qu'elle ne s'attristât point pour ce que sa maladie n'était point mortelle, cette femme regardant le père comme étonnée lui dit : Cet homme sait-il bien que je suis baptisée ? Il le sait bien, dit le Père. Pourquoi donc, réplique-t-elle, me dit-il, que je prenne courage et que je ne m'attriste point et que je n'en mourrai pas ? Dieu n'est-il pas mon père ? N'est-ce pas lui qui détermine de ma vie ? Pourquoi donc m'attrister de ce que fera mon père ? Qu'il en fasse comme il voudra, il est le maître, je suis chrétienne, je ne m'attristerai point. Le médecin n'attendait pas une telle réponse d'une femme qui est née dans la barbarie ; il y en a de plus experts en France que lui, à qui on n'a jamais fait une semblable réponse”.

Mais nous avons une preuve encore plus forte que celles que nous offrent les *Relations* et le *Journal* des Jésuites. Dans l'acte de concession du fief de Saint-Gabriel accordé à Giffard, le 11 avril 1647, par la Compagnie de la Nouvelle-France, il est qualifié de *médecin ordinaire de Sa Majesté*. “A ces causes, y déclare-t-on, estant pleinement certifiéz des louables qualités de Robert Giffard, seigneur de Beauport, coner (conseiller) et médecin ordinaire de Sa Majesté, et de l'expérience et connaissance qu'il s'est acquise dans le dit pays depuis longues années qu'il y a fait son séjour, comme aussi de son zèle à la religion catholique, apostolique et romaine, fidélité et affection aux services du roy .....